internationale de Paris les rapports de la Commission et les vues particulières que les membres de cette dernière pourraient exprimer. Ces modalités ne sont pas entièrement satisfaisantes, loin de là, mais certains progrès ont quand même été accomplis. Quant à moi, je suis convaincu que si le Canada n'avait pas participé à cette Conférence et n'avait pas énoncé une proposition en ce sens dès le début, il n'y aurait pas eu, à proprement parler, d'autorité politique permanente.

Nous avons également indiqué clairement que le Canada ne participerait pas à moins d'y être invité par toutes les parties intéressées. Cette condition était, à bien des égards, la plus importante de toutes. J'étais absolument résolu, et le Gouvernement canadien avec moi, à éviter qu'on nous prenne pour les représentants d'une des parties au conflit ou d'un des côtés. Je voulais faire en sorte qu'on nous prenne pour les représentants de la communauté internationale, soucieux de faire oeuvre de paix, et non pas pour les porte-parole de Saigon ou des États-Unis, ou même de la Chine ou du Vietnam du Nord, si improbable que cela puisse paraître. On a accédé à notre demande sur ce point; toutes les parties nous ont demandé de faire partie de la Commission.

Nous n'étions pas entièrement satisfaits de ces arrangements qui, on le voit, ne remplissaient pas toutes nos conditions. Il faut cependant admettre qu'on a fait un effort pour nous donner satisfaction.

Après la signature de l'Accord de cessez-le-feu à Paris, il nous fallait décider immédiatement si nous allions faire partie de la nouvelle Commission internationale ou non. Comme nous voulions éviter à tout prix de nuire au règlement du conflit et qu'il était encore trop tôt pour voir jusqu'à quel point les dispositions touchant le rôle de la Commission lui permettraient de jouer son rôle, nous avons consenti à une période de participation initiale de 60 jours. Une délégation canadienne composée de quelque 290 personnes, hommes et femmes, a été envoyée au Vietnam sur-le-champ. Nous sommes heureux d'avoir pu confier la responsabilité de notre participation à deux hommes de très haut mérite: notre ambassadeur en Grèce, M. Michel Gauvin, et le major-général McAlpine qui commande l'élément militaire.

Au terme de ce délai de 60 jours, qui expire la semaine prochaine, nous devrons avoir terminé notre évaluation de l'utilité de la Commission, tant du point de vue des tâches précises qui lui ont été confiées que de son rôle plus général de présence stabilisatrice.